

portugais en Afrique. Des sociétés multinationales comme *Gulf Oil* et *Krupp* y sont très actives et une population nombreuse de colons blancs cherche également par tous les moyens à maintenir ses privilèges. Bien que l'actuel gouvernement portugais, beaucoup plus fermement engagé en faveur de la décolonisation depuis la démission du président Spínola, semble sincère dans sa volonté d'assurer une transition vers l'indépendance, l'absence d'unité du côté africain a donné la possibilité aux adversaires de l'indépendance de manipuler la situation. Même si les tentatives de ceux qui cherchent à rendre impossible le contrôle africain échouent, il restera ceux qui cherchent simplement à faciliter l'expression d'une sorte de plus petit dénominateur commun de la volonté africaine, ceux qui cherchent une solution *néo-coloniale* qui rogne le plus grand nombre possible des aspects révolutionnaires de la libération de l'Angola. On peut espérer néanmoins que, malgré les difficultés, l'effort des Africains en vue d'éliminer leurs divergences et de préciser leurs objectifs portera fruit. Dans ce cas, le délai de deux années que le Portugal a fixé à l'accession à l'indépendance de l'Angola pourrait devenir une période de renouveau pour la population africaine.

Dans l'ensemble donc, et malgré les

nombreux problèmes qui restent en suspens, les perspectives d'avenir en «Afrique portugaise» sont des plus encourageantes. En Guinée-Bissau et au Mozambique, les années de lutte ont fait surgir des sociétés nouvelles, et même si en Angola la situation semble toujours incertaine en ce qui concerne la réalisation des aspirations de la population africaine, l'avenir se présente néanmoins sous un meilleur jour que jamais. De façon tout aussi importante, les succès rencontrés par les mouvements de libération dans ces trois pays ont créé un précédent primordial car l'efficacité de leur assaut contre l'hégémonie blanche ne peut qu'encourager les autres mouvements de libération d'Afrique australe. Les activités révolutionnaires sont déjà plus intenses aujourd'hui en Rhodésie/Zimbabwe et en Afrique du Sud Ouest/Namibie que jamais auparavant. De plus, il est clair que malgré sa configuration socio-économique et son imposant système répressif, le régime d'Afrique du Sud sera attaqué de façon analogue. Il est à espérer que la récente décision du gouvernement canadien d'aider les mouvements de libération — aussi nuancée soit-elle — indique que le Canada sera moins enclin à réprouber les actions révolutionnaires et violentes qui sont un élément indispensable de la lutte pour la liberté en Afrique australe.

La politique du Canada vis-à-vis de l'Afrique australe

par Cranford Pratt

Au cours des dernières années, une proportion importante des universitaires canadiens, des hommes d'église et des volontaires ayant travaillé en Afrique n'ont pas ménagé leurs critiques à la politique canadienne vis-à-vis de l'Afrique australe. L'Association canadienne des études africaines, en dépit de sa réticence à prendre position sur le plan politique, s'est prononcée pour la première fois sur le problème de l'Afrique australe lors de son assemblée de février à Halifax. Le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) réclame déjà depuis un certain nombre d'années une politique canadienne plus juste envers l'Afrique australe. D'autres grandes organisations, dans lesquelles ces hommes et femmes ne forment qu'une faible minorité, ont émis des critiques semblables. Parmi elles on compte notamment le Conseil

canadien des Églises, l'Église anglicane, l'Église unie, l'Église presbytérienne, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, le YWCA du Canada et l'Association canadienne des Nations Unies.

Le professeur Pratt est membre du département de science politique de l'Université de Toronto. Il a publié de nombreux écrits sur les gouvernements africains et leurs politiques. Il a été conseiller auprès de l'Agence canadienne de développement international et du Gouvernement de la Tanzanie. Il a déjà signé, dans le numéro de mars et avril 1972 de Perspectives internationales, un article intitulé: «Un règlement rhodésien juste et équitable? I beg your pardon». L'article ci-contre n'engage que l'auteur.